

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 29 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Ginette VIVIAN, Bénédicte VIVIAN, Milène BOURNAY, Eric LABAZ, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, Jean-François BOCQUET, François FOSSOUX, Olivier VORMS.

Secrétaire de séance : Ginette VIVIAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- Approbation du procès-verbal du CM du 22 février 2010

Ginette VIVIAN donne lecture du compte-rendu du CM du 22 février qui est approuvé à l'unanimité par les élus.

2- Délibérations budgétaires

En raison de l'ordre du jour portant en grande partie sur le budget 2010, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de se concerter et de travailler sur un tableau ayant servi de support à l'élaboration des budgets 2010 (BP et CCAS) avec un comparatif des dépenses et recettes 2009. Les délibérations seront votées après approbation des différents documents budgétaires.

Christophe Guitton présente :

- les comptes administratifs 2009 du budget principal et du CCAS
- l'affectation de résultat proposée pour 2010
- les dépenses à budgéter en 2010
- les recettes connues pour 2010

Il est rappelé aux élus que l'augmentation sensible des dépenses au budget primitif 2009 est à imputer en partie à des travaux imprévus (réparation de la cour de l'école - mise en conformité de la cantine, entre autres).

Pour le budget primitif 2010 en raison d'une faible marge de manœuvre financière, il est impératif de tenir compte :

- du caractère prioritaire de certains travaux
- de maintenir le cap du coût actuel des dépenses à caractère général.

De plus, lors de la dernière séance du Conseil Municipal il a été fait état de la décision de l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale de ne pas fermer une classe de l'école primaire sous condition d'accueillir les enfants de maternelle petite section à la rentrée scolaire 2010/2011.

Des dépenses sont donc indispensables pour :

- les travaux d'aménagement (salle de motricité - mobilier)
- l'achat de matériel pédagogique
- le coût salarial de l'ATSEM à temps plein pour l'école.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de pérenniser l'école et les services offerts aux familles de la commune.

Ces dépenses supplémentaires ne pourront être financées sans une augmentation des recettes fiscales. Le taux des 4 taxes rapportant des recettes à la commune se doit d'être revu à la hausse pour compenser la perte des recettes et dotations de l'Etat et permettre d'équilibrer le budget.

3- Vote des Comptes Administratifs 2009 : Budget principal et budget CCAS

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil afin de permettre aux élus présents de voter les CA 2009.

Monsieur Jean-François BOCQUET fait état des résultats soumis au vote :

- Fonctionnement dépenses : **271508.55 euros**
- Fonctionnement recettes : **341 675.00 euros**
- Investissement dépenses : **151 492 euros**
- Investissement recettes : **355 431.55 euros**
- CCAS – Fonctionnement dépenses : **9 578.02 euros**
- CCAS – Fonctionnement recettes : **8 014.95 euros**

Le Conseil Municipal prend acte des résultats et décide à l'unanimité, d'approuver les comptes administratifs 2009. Monsieur le Maire remercie les élus de leur confiance.

4- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Le Compte administratif fait apparaître le résultat suivant : excédent de clôture de **70 166.50 euros** en fonctionnement.

Il est proposé d'affecter au Budget Primitif 2010 :

- **60 000.00 euros** au compte 1068 en recette de la section d'investissement.
- **10 166.50 euros** reporté à la ligne budgétaire 002 de la section de fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les affectations.

5- Vote des 4 taxes

Après concertation, les élus approuvent et votent par 5 voix pour et 2 voix contre, l'augmentation des taxes:

Taxe d'habitation	% 10.07
Taxe foncière sur les propriétés bâties	% 10.23
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	% 45.27
Taxe professionnelle/CFE	% 11.01

6- Vote du Budget Primitif 2010

Le budget est voté par nature, chapitre par chapitre est arrêté en dépenses et recettes à la somme de **651 652.55 euros** :

- 322 376.50 euros en fonctionnement
- 329 276.05 euros en investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

7- Vote du Budget du CCAS

Le budget du CCAS est arrêté en dépenses et recettes à la somme de **24 500.00 euros** :

- 12 250 euros en dépenses de fonctionnement
- 12 250 euros en recettes de fonctionnement

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la proposition de Monsieur le Maire.

8- Divers

Une réunion commune des CCAS de Nonglard et Lovagny pour préparer la sortie 2010 des anciens est prévue le jeudi 20 mai. En raison de l'absence de plusieurs élus du CCAS à cette date, Olivier VORMS demandera le report de la réunion.

Mardi 30 mars à 20h00 réunion publique du Conseil Communautaire de la CCFU à la salle des fêtes de Nonglard.

Fin de séance à 23h45